



Ce directeur d'une école publique était poursuivi au tribunal militaire de Yaoundé pour complicité de sécession, suite à une dénonciation "calomnieuse", selon son avocat.

Petiangma Michael Peghama a été acquitté ce 1er septembre 2021 pour faits non établis par le tribunal militaire de Yaoundé lors d'une audience criminelle. Cet enseignant, directeur de l'école publique de Baba 1 dans le département du Ngok-Etunja, région du Nord-Ouest, était en détention provisoire à la prison centrale de Kondengui depuis avril 2020. L'enseignant est libre de tous ses mouvements depuis le 4 septembre. « Je suis fier d'avoir été blanchi par la justice parce que j'ai été victime d'un acharnement. Mais je suis choqué d'avoir passé plus d'un an en prison dans mon pays. Cela prouve que dans le cadre de cette crise, beaucoup de personnes sont condamnées sur la base de rien », a déclaré Petiangma Michael Peghama.

L'enseignant avait été interpellé au quartier Nkolbisson à Yaoundé dans le cadre de la crise anglophone. Compte tenu de l'ampleur des tensions socio-politiques dans le département du Ngok-Etundja, il avait décidé de quitter le Nord-Ouest pour Yaoundé. C'est au mois de décembre 2019 qu'il rejoint la capitale politique, par crainte de subir les représailles des groupes armés. En janvier 2020, il est surpris de voir les policiers débarquer à son domicile au quartier Nkolbisson pour l'interpeller sous prétexte qu'il est un complice recherché des séparatistes. C'est son propre grand frère, un officier de police principal qui était à la tête d'une équipe des forces de l'ordre venue procéder à son interpellation, sans un mandat

d'arrêt signé par une autorité judiciaire. L'enseignant avait été conduit au commissariat central N°1 de Yaoundé et placé en garde à vue pendant plus de deux semaines.

Après sa garde à vue, il sera mis à la disposition du commissaire du gouvernement près le tribunal militaire de Yaoundé ; il sera inculqué pour complicité de sécession et non dénonciation. Pendant la phase de l'information judiciaire, l'officier de police ayant procédé à l'interpellation du prévenu a été auditionné. Mais depuis l'ouverture de l'audience en janvier 2021, cet officier de police n'a répondu à aucune convocation de la justice comme témoin de l'accusation. Les avocats de Petiangma Michael Peghama ont affirmé devant la barre que leur client a été l'objet d'une cabale orchestrée par son propre frère. « Notre client réclamait une dette de 150 mille F.Cfa à son frère qui ne voulait pas payer cette dette. Etant officier de police, il a voulu créer une histoire pour mettre notre client en difficultés », explique Me Tanyi Amungwa, avocat de Petiangma Michael Peghama. Depuis l'ouverture de l'audience, le tribunal n'a pu réunir aucun élément qui prouve que l'enseignant était complice des séparatistes. Le juge a décidé de libérer l'accusé, justifiant sa décision par l'absence de preuves.

Dénonciation calomnieuse

Me Amungwa Tanyi précise qu'en 2021, c'est son cinquième client qui est acquitté pour faits non établis dans le cadre de la crise socio-politique dans la région du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Mbi Fritz Takang, Beza Berist, Danlami Mohadou et Vibarfe Bruno ont été libérés après deux ans passés en prison. L'avocat regrette que depuis le déclenchement de la crise sociopolitique en octobre 2016 au Cameroun, plusieurs personnes se sont retrouvées en prison tout simplement parce qu'elles ont été victimes d'une dénonciation calomnieuse. En mars 2021, Chuka Awa a aussi été acquitté par le tribunal militaire de Yaoundé pour faits non établis, un an après son arrestation. Me Amungwa Tanyi dénonce l'arrestation arbitraire dont ses clients ont été victimes et promet de saisir à son tour les tribunaux pour demander réparation du préjudice qu'ils ont subi. Ces multiples arrestations arbitraires qu'il dénonce, violent l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui stipule. : « Tout individu victime d'arrestation ou de détention illégale a droit à réparation ».

Agbor Bala, responsable du Centre des droits de l'homme pour la démocratie en Afrique, affirme que le 7 septembre 2021, quatre accusés parmi les 12 qui étaient poursuivis dans le cadre des tueries d'élèves dans une école à Kumba, ont été acquittés par le tribunal militaire de Buéa. Agbor Bala ajoute que certains détenus interpellés dans le cadre de la crise anglophone passent parfois quatre ans en détention avant d'être acquittés par le tribunal.

Le Jour
